

## ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2020

L'assemblée communale de ce jour se déroule à l'Epicentre en présence de 45 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal officiel No. 1 et No. 2 de la République et Canton du Jura du 9 et du 16 janvier 2020 et par tous-ménages.

Le président ouvre l'assemblée à 20 heures et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 6 juin 2019
2. Discuter et adopter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et voter le budget 2020.
3. Discuter et voter les modifications des articles 2, 3, 4, 6 et 8 du règlement sur les traitements, jetons de présences et vacations des membres des autorités, des commissions et des fonctionnaires de la Commune mixte de Pleigne.
4. Divers

Cet ordre du jour est accepté.

Sont nommés scrutateurs : M. Jean-François Pape et Mme Agnès Joray (majorité 23)

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 6 juin 2019

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juin 2019 est accepté, sans lecture, tel que rédigé. Merci à Mme Emilie Froidevaux pour la rédaction de celui-ci.

Il y a quelques nouvelles règles pour la publication des PV sur internet concernant la protection des données. Il s'agit d'écrire 2 PV différents. Un pour la Commune, complet avec les noms des intervenants et un pour le site internet sans nom, avec les initiales de l'intervenant ou un en remplaçant le nom par le vocable « citoyen », etc. Stéphane Brosy, député, a déposé une motion au Parlement pour avoir plus d'informations à ce sujet.

Le maire Hubert Frainier a posé la question à M. Christophe Riat, délégué aux affaires communales. Pour l'instant c'est une information ; nous allons continuer comme jusqu'à présent et nous attendons une directive cantonale, afin de respecter les nouvelles dispositions.



Fr. 20.00 cantines FC et tir

\* prix de l'eau : inchangé (+ TVA)

taxe de l'eau	Fr. 160.00 HT
taxe du compteur	Fr. 50.00 HT
taxe minimale par ménage	Fr. 250.00 HT
taxe minimale par résidence secondaire	Fr. 400.00 HT
prix du m3	Fr. 2.30 HT
prix en m3 pour l'eau usée	Fr. 2.20 TTC
taxe de base pour l'épuration	Fr. 160.00 TTC

Le maire poursuit par quelques considérations sur les différents chapitres, ensuite de quoi, la caissière donnera des chiffres plus détaillés.

Au niveau du budget en général, notre rigueur reste de mise.

Pour ce qui est du chapitre « trafic et télécommunications », il est prévu des travaux sur le chemin de Forme pour environ Fr. 80'000.-. Ce montant sera à prendre sur le fonds concerné.

Au niveau de la « prévoyance sociale », nous pouvons constater une augmentation de Fr. 47'000.00 au niveau du versement au Canton (AVS et aide sociale). A noter que nous n'avons aucun moyen de faire baisser ce poste, car il s'agit de charges liées.

Comme chaque année, les impôts sont une préoccupation majeure. Les prévisions fiscales sont estimées à un peu plus de Fr. 730'000.00 de recettes.

Mais notre commune se doit d'être toujours attractive au niveau de sa quotité. C'est la raison pour laquelle il n'est pas prévu d'augmentation de la quotité d'impôt qui reste à 2.10.

Pour conclure, je vous présente les totaux prévisibles, car nous parlons bien sûr d'un budget.

Ainsi :

Nous avons pour **Fr. 1'413'450.00 de charges**

Contre **Fr. 1'441'310.00 de produits**

Soit un **bénéfice de Fr. 27'860.00** mais si nous tenons compte du résultat des services communaux (eaux et eaux usées) de Fr. 58'300.00 (versements aux fonds) notre déficit se monte à Fr. 30'440.00.

Le conseil communal, unanime, vous propose d'entrer en matière et ensuite d'adopter le budget avec une quotité et des taxes inchangées sauf pour la taxe des chiens qui passerait à Fr. 50.00 par animal.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée il passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée.

M. Gérald Fueg demande si dans le budget il est tenu compte des nouveaux montants du point 3. Il lui est répondu que oui. Il demande dès lors pourquoi ne pas avoir d'abord passées les modifications du règlement. Le maire lui répond qu'il s'agit d'une décision du conseil et que si les montants au point 3 n'étaient pas acceptés, le budget aurait simplement quelques montants en positif en plus.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente sans avis contraire, la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.

La caissière donne lecture du budget municipal.

Le président ouvre la discussion.

Gérald Fueg demande que le vote pour le budget soit reporté après le point 3. Stéphane Brosy explique que personne n'a demandé la modification de l'ordre du jour. Marcel Odiet explique que même si le point 3 est refusé, ça ne changera pas grand-chose au budget si ce n'est une augmentation du bénéfice du budget.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire et sans opposition, le budget municipal qui prévoit un excédent de recettes de Fr. 27'860.00.

Le maire rapporte sur le budget bourgeois. Il déclare : du côté de la bourgeoisie, la crise se fait toujours ressentir. En effet, le marché du bois est comme vous avez pu le lire et l'entendre toujours et encore catastrophique.

Avec ce premier budget « MCH2 », nous vous présentons ce soir un budget positif avec un bénéfice de Fr. 8'720.00.

En effet, les amortissements du patrimoine financier ne sont plus comptabilisés dans les comptes de fonctionnement comme c'était le cas dans MCH1 mais dans les comptes de bilan.

Ainsi :

les charges se montent à **Fr. 136'430.00**

et les recettes à **Fr. 145'150.00**

Soit un bénéfice de Fr. 8'720.00, contre Fr. 18'160.00 de déficit en 2019.

La caissière vous donnera le détail des chiffres sous peu.

Nous ne pouvons qu'espérer une petite amélioration du marché du bois ce qui améliorera les comptes.

L'entrée en matière est acceptée. La caissière donne lecture du budget bourgeois.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, le budget bourgeois qui prévoit un excédent de recettes de Fr. 8'720.00.

- 3. Discuter et voter les modifications des articles 2, 3, 4, 6 et 8 du règlement sur les traitements, jetons de présences et vacations des membres des autorités, des commissions et des fonctionnaires de la Commune mixte de Pleigne.

Le maire présente l'entrée en matière. Ce règlement date du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il s'agit ce soir de mettre les rémunérations au goût du jour et de respecter au maximum la nouvelle loi sur le salaire minimum de Fr. 20.00 l'heure.

Voici les propositions de modifications de ce règlement :

Art. 2 Traitements

Les membres des autorités communales touchent les traitements indiqués ci-dessous :

- a) le président des assemblées reçoit une demi-vacation par assemblée ;
- b) le vice-président des assemblées reçoit une demi-vacation par assemblée, lorsqu'il remplace le président ;
- c) le maire Fr. ~~3'900.00~~ **Fr. 4'500.00**
- d) l'adjoint au maire Fr. ~~450.00~~ **Fr. 500.00**
- e) le président de la commission des pâturages Fr. ~~220.00~~ **Fr. 230.00**

Art. 3 Jetons de présence du conseil communal

Les jetons de présence aux séances du conseil communal sont de Fr. ~~30.00~~ **Fr. 35.00** par séance.

Art. 4 Jetons de présence des commissions

Les membres des commissions communales, hormis ceux de la commission de vérification des comptes, touchent un jeton de présence de Fr. ~~15.00~~ **Fr. 20.00** par séance, leur président, hormis celui de la commission des pâturages, de Fr. ~~30.00~~ **Fr. 35.00**.

Art. 6 Vacations

Les vacations des membres des autorités communales et des commissions communales sont de Fr. ~~120.00~~ **Fr. 150.00** pour une journée et de Fr. ~~50.00~~ **Fr. 60.00** pour une demi-journée.

Art. 8 Traitement des fonctionnaires

Les fonctionnaires communaux touchent les traitements suivants :

- a) la secrétaire/teneuse du registre d'impôts  
échelle 9 **10** des traitements de la RCJU
- b) la receveuse  
échelle 9 **10** des traitements de la RCJU
- c) la préposée à l'agence communale AVS et à l'office du travail  
Fr. ~~4'200.00~~ **Fr. 4'600.00**
- d) le fontainier  
Fr. ~~5'300.00~~ **Fr. 5'500.00**
- e) le remplaçant du fontainier  
Fr. ~~330.00~~ **Fr. 360.00**
- f) le surveillant de la STAP du Rond Pré Fr. 500.00  
~~le surveillant de la STEP~~ Fr. ~~5'300.00~~  
~~le remplaçant du surveillant de la STEP~~ Fr. ~~330.00~~
- g) la concierge du complexe scolaire  
Fr. ~~12'000.00~~ **Fr. 14'300.00**
- h) la concierge du bâtiment administratif  
Fr. ~~2'000.00~~ **Fr. 2'500.00**
- i) la concierge de l'Epicentre  
Fr. ~~1'800.00~~ **Fr. 2'000.00**

Le président ouvre la discussion. Les personnes concernées par les différents articles sortiront pendant le débat sur l'article modifié.

Marcel Odiet demande à l'assemblée si elle souhaite que les gens sortent ou pas. Blaise Guenat explique que ça peut être un motif à casser une assemblée ; il faut donc le respecter. L'assemblée soutient la proposition de Blaise Guenat par 16 voix et la proposition de Marcel Odiet par 7 voix. Les personnes concernées vont donc sortir.

#### Article 2 :

- a) accepté à la majorité évidente
- b) accepté à la majorité évidente
- c) accepté à la majorité évidente
- d) Blaise Guenat demande ce qu'il en est si le vice-maire ne siège pas. La secrétaire lui répond que de toute façon il va siéger que ce soit pendant des vacances, pour une signature, etc). Accepté à la majorité évidente.
- e) Blaise Guenat demande pourquoi pour cette commission le président a un salaire fixe. Honnêtement personne ne sait. Hervé Froté explique que ceci date certainement de plusieurs années (vestige). Il faudrait modifier le règlement. Accepté à la majorité évidente. Voir pour modifier ce point éventuellement dans le futur, harmoniser avec les autres postes de présidents ?! Proposition de le mettre à Fr. 35.- par séance comme les autres présidents et plus en salaire fixe.

#### Article 3 :

Nicolas Pape propose d'arrondir à Fr. 40.00 qui lui paraissent être un montant minimal, ce qui n'est pas le cas de Fr. 35.00. 28 personnes acceptent sa proposition, 0 avis contre. Les jetons du Conseil communal passent donc de Fr. 30.00 à Fr. 40.00 par séance.

#### Article 4 :

Le montant de Fr. 20.00 pour les jetons de présences par séance est accepté à l'unanimité.

Blaise Guenat propose d'adopter le montant de Fr. 20.00 pour tous les Présidents de commissions. Marcel Odiet pense que le montant de Fr. 30.00 pour les présidents de commissions n'a plus tellement lieu d'être et qu'il faudrait baisser à Fr. 20.00.

En fait, il y a une mauvaise compréhension de l'énoncé de ce point, les présidents, hormis celui de la commission des pâturages, toucheront Fr. 35.00 par séance.

Après une meilleure explication concernant cet énoncé, ce point est également accepté à la majorité évidente.

Article 6 :

Les montants de Fr. 150.00 par journée et Fr. 60.00 par demi-journée sont acceptés à la majorité évidente.

Article 8 :

a) b) Le maire prend la parole sur ce point. Il donne quelques chiffres concernant le salaire de la secrétaire-caissière. Ces deux points qui sont liés sont acceptés à la majorité évidente.

c) Jonathan Gerber demande ce qu'il en est des augmentations de salaires au niveau de cet article 8. Est-ce que les augmentations ont été calculées de manière linéaires ou en fonction de la tâche ?! Le maire répond qu'il s'agit d'une augmentation au niveau du coût de la vie et en fonction du travail. Accepté à la majorité évidente.

d) Blaise Guenat demande ce qui est compris dans ce salaire. Hervé Froté lui répond qu'il s'agit des analyses, relevé de compteurs, recherche de fuites, gestion de la station de pompage, etc. Accepté à la majorité évidente.

e) Accepté à la majorité évidente.

f) Nouvelle fonction suite aux travaux d'interconnexion des eaux avec Bourrignon. Ce montant sera partagé entre Pleigne et Bourrignon. Accepté à la majorité évidente.

g) 31 voix pour, accepté à la majorité.

h) Accepté à la majorité évidente.

i) Blaise Guenat rappelle que lors d'une précédente assemblée, un citoyen avait expliqué que la concierge de ce bâtiment était trop payée. Il paraît logique d'augmenter la concierge du bureau communal mais pas la concierge de l'Epicentre, éventuellement aussi la payer à l'heure. Pierrette Guenat explique que lorsqu'il y avait des manifestations à l'Epicentre, Michel Martinoli s'occupait lui-même du nettoyage. Véronique Monnerat rajoute que c'était lui qui le voulait bien.

Le maire précise qu'actuellement le conseil communal a demandé à Simone Guenat ainsi qu'à Elodie Dobler, de noter leurs heures sur une année afin de revoir cela si nécessaire.

Thierry Odiet déclare que si on met au tarif à l'heure la conciergerie de l'Epicentre, il s'agit alors de mettre les 3 concierges sur un pied d'égalité et donc les 3 postes aux tarifs à l'heure. Stéphane Brosy explique que c'est peut-être plus difficile de tout contrôler et que le tarif à l'heure prend plus de temps à vérifier. C'est exclusivement du nettoyage.

Fabienne Fromaigeat trouve que, comme tout le monde, Simone Guenat réalise des heures de travail et qu'elle a aussi droit à ses Fr. 200.- d'augmentation depuis 2009.

Le Conseil communal a mis en place un comptage d'heure pour cette année et pourra ainsi revoir ce point dans un futur proche si nécessaire.

Accepté à la majorité évidente.

L'assemblée accepte donc les modifications des articles 2, 3, 4, 6 et 8 du règlement sur les traitements, jetons de présences et vacations des membres des autorités, des commissions et des fonctionnaires de la Commune mixte de Pleigne telles que proposées sauf pour les jetons du conseil communal qui passent à Fr. 40.- plutôt que les Fr. 35.- proposés pour les séances du conseil.

#### 4. Divers

Suite à une demande d'un citoyen, Gérald Chételat explique que le déneigement est un mandat à part, payé Fr. 120.00/heure, main d'œuvre, lame et tracteur compris.

Le maire fait part des résultats du radar sympa et des réflexions actuelles du Conseil communal pour une diminution de la vitesse dans le village 40km/h. Le dossier suivra son cours en 2020.

Bernard Guenat revient sur un investissement de Fr. 8'138.- qui figurait dans les comptes 2019. Il revient sur le crédit de Fr. 75'000.- à condition de fond trouvés voté lors d'une assemblée en 2017. Pourquoi un solde de Fr. 8'138.- ? Le maire explique que le décompte final des travaux se monte à Fr. 83'417.00 et qu'il a été amené par le collectif Fr. 75'000.00 comme prévu. Ce dossier est clos, il n'y a pas eu d'opposition lors de l'assemblée des comptes. Ce dépassement de Fr. 8'138.- rend mal à l'aise le maire. Il va essayer de récupérer un peu d'argent mais sans promesse. Au pire, cette somme sera prise dans le fond pour le tourisme. Bernard Guenat explique qu'ils auraient dû s'attendre à des dépassements de crédit et trouver un peu plus. Le maire explique que ça été fait juste. Bernard Guenat estime que c'est à eux de trouver cette somme. C'est une question de principe. Le maire explique que sur ce fond on a cet argent et que la Commune ne va pas mourir si elle doit sortir ce montant. Blaise Guenat répond au nom du collectif. Le collectif s'est investi et s'est engagé à garder propre cette parcelle. L'EFEJ est venu faire le nécessaire et sans aucun frais pour la commune. Le collectif continuera de s'investir même si ça ne plait pas.

Blaise Guenat demande ce qu'il en est du dossier de 40 ans/ 40 chênes. Gérald Chételat, responsable de ce dossier, prend la parole. Plusieurs personnes sont intéressées, d'autres se sont rétractées puisqu'une plan-

tation n'était pas possible là où ils le souhaitent. Le dossier est en cours de discussion avec Mettembert afin d'éventuellement planter 40 chênes sur les deux communes. Blaise Guenat souhaite savoir si le conseil communal est favorable à ces 40 chênes ou pas, c'est moralement obligatoire que la commune accepte. Jean-Louis Guenat estime que c'est impossible de s'occuper de 40 chênes, que s'est trop demandé au conseil communal, il n'est pas d'accord avec Blaise Guenat. Au niveau financier, le Canton donne Fr. 350.- de subside par arbres, avec les offres on arrive entre Fr. 320.- et 340.-/arbres sauf s'il faut les barrer dans les pâturages. Normalement la commune devrait aussi participer un minimum mais à voir.

Jean-Louis Guenat aimerait savoir où en est le dossier de la Vie de Ferrette. Hervé Froté lui répond. Depuis ce jour, une nouvelle proposition de compensation de la haie est en dépôt public pendant 30 jours, les plans sont visibles au secrétariat communal. Les accès pour pouvoir passer autour de la nouvelle haie sont prévus. Le Conseil communal a cherché des alternatives pour essayer de contenter tout le monde. Jean-Louis Guenat exprime son mécontentement. Selon lui des haies sont plantées de manière frauduleuse. Stéphane Brosy explique qu'avant de trop s'avancer dans ce dossier, il est préférable d'aller consulter le dépôt public. Il attire son attention quant à ses paroles qui pourraient être mal prises et que ce serait malvenu d'avoir des problèmes suite à cela. Le maire lui demande de lui montrer ses fameuses haies frauduleuses.

Thierry Eicher demande si c'est possible de connaître les motifs d'oppositions au premier choix de plantation de la compensation de la haie de la Vie de Ferrette. Hervé Froté explique que le conseil communal a dû se résoudre à trouver d'autres solutions pour lever les oppositions. Thierry Eicher trouve malheureux d'en arriver là. Nicolas Pape en conclut que si on s'oppose on a raison. Hervé Froté explique que la commune doit revoir son PAL prochainement, en se conformant à la nouvelle LAT. Ce lotissement, s'il ne se réalise pas rapidement, risque de passer à la trappe. La commune ne peut pas se permettre de perdre les sommes engagées dans ce projet.

André Odiet explique que la communication est très importante et que ce soir la population n'a pas été informé de ce nouveau dépôt public. Il faudrait mieux informer la population dans le futur.

Stéphane Brosy explique que dans les oppositions qui concernent le plan spécial Vie de Ferrette, ProNatura, qui fait systématiquement opposition, a des arguments qui font un peu peur au niveau cantonal. C'est pourquoi le conseil communal essaie de trouver des solutions. Actuellement les modifications des plans d'aménagement sont très difficiles, il ne faut pas trop traîner.

Thierry Odiet demande si le cahier des charges de l'entretien du Creux sur la Reuse, demandé par l'assemblée, est fait et s'il est possible de le consulter. Hervé Froté explique qu'un devis a été demandé à l'entreprise

qui a réalisé les travaux, le coût annuel est d'environ Fr. 4'000.-. Si le collectif fait le nécessaire et gratuitement, pas besoin d'aller forcément plus loin.

Blaise Guenat explique que les bouchons en liège ne sont plus pris à Mister Tri, Lucien Fankhauser cherche des solutions pour le futur.

Puisqu'il y a encore l'assemblée bourgeoise qui suit, le président clôt la discussion. Il lève l'assemblée à 22h40.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :



Stéphane Brosy

La secrétaire :



Emilie Froidevaux